



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 septembre 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 Septembre 1999

**Convention fixant les conditions de mise à disposition de personnel  
de la Ville de Niort auprès de la Communauté de Communes**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Madeleine CHAIGNEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.  
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération des 27 Mars 1998, 25 Septembre 1998 et 30 Avril 1999, vous avez autorisé la signature d'une convention de mise à disposition partielle ou totale de personnel auprès de la Communauté de Communes.

Afin de permettre la mise en oeuvre du nouveau Contrat de Ville, il est proposé de mettre à disposition de la Communauté de Communes de Niort à temps complet et à titre onéreux, un Cadre A Administratif de la Ville de Niort du 1er Septembre 1999 au 31 Décembre 1999.

Par ailleurs afin de poursuivre la conduite des opérations des parcs d'activités communautaires (technopole, Mude, Epannes) et la gestion des relations institutionnelles avec les partenaires techniques (DDE, EDF), il est proposé de renouveler la mise à disposition auprès de la Communauté de Communes à titre onéreux d'un technicien territorial en poste au Centre d'Etudes Urbaines de la Ville de Niort à hauteur de 20 % du temps de travail de l'intéressée du 1er Octobre 1999 au 31 Décembre 1999.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à disposition à titre onéreux,

\* d'un Cadre A Administratif de la Ville de Niort auprès de la Communauté de Communes de Niort, à temps complet, du 1er Septembre 1999 au 31 Décembre 1999

\* d'un Technicien Territorial de la Ville de Niort auprès de la Communauté de Communes de Niort, à hauteur de 20 % de son temps de travail, du 1er Octobre 1999 au 31 Décembre 1999

- autoriser M. le Maire à signer la convention générale de mise à disposition de personnel mise à jour fixant la durée et les conditions de mise à disposition.

*(M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté de Communes de Niort, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 1

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE